
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 7 (1979)

DOI: 10.11588/fr.1979.0.49892

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Résumés Français

Reinhold KAISER

Impôt et tonlieu à l'époque mérovingienne

Les Mérovingiens ont hérité, en Gaule, d'un système d'impôt et de tonlieu que Dioclétien avait mis au point et qui s'était compliqué au cours du Bas Empire. L'impôt frappe les terres et les hommes et engage la responsabilité collective des *curiales*, des colons et des *corpora* des marchands ou artisans. Les péages et les douanes tendent à devenir des taxes sur le commerce intérieur sur lesquelles les *civitates* prélèvent leur quote-part. Au VI^e siècle, ce système semble s'être maintenu dans une grande partie de la Gaule. Le principe romain de la territorialité de l'imposition subsiste ainsi que la double imposition des terres et des hommes. Les districts de l'impôt et du tonlieu sont tantôt les *regna*, tantôt des groupes de *civitates* ou des *civitates*. Impôt et tonlieu sont en voie de devenir des redevances coutumières. Dès la fin du VI^e siècle, les immunités, d'abord uniquement fiscales, se doublent d'un transfert des revenus fiscaux: des églises comme Reims, Luxeuil, Saint-Denis et Rebas reçoivent ainsi des cens annuels. Suivant peut-être le modèle byzantin, Dagobert 1^{er} cède l'impôt public à quelques évêques et du même coup leur soumet l'élection du comte responsable de la collecte de l'impôt. Des documents de Ravenne, de Saint-Martin de Tours et de Reims font supposer que ces églises ont reçu avec les listes des imposables le droit de gérer les impôts publics dans leur district. De même au Mans, l'administration épiscopale est chargée, dès le milieu du VII^e siècle, de l'imposition, les *iudices* étant passés sous la dépendance épiscopale. Il semble donc que Clotaire II et Dagobert 1^{er} aient essayé d'intégrer les évêques dans l'administration fiscale en leur soumettant l'impôt et le tonlieu dans les diocèses-*civitates*. Cette tentative, qui anticipe sur le système carolingien et ottonien, celui d'une église chargée en grande partie de l'administration d'Etat, est vouée à l'échec à cause de la faiblesse des Mérovingiens tardifs qui ont laissé échapper de leur contrôle les »Civitasrepublik«.

Britta LÜTZOW

Etudes sur le polyptyque de St-Rémi de Reims

Dans le dessein de mettre en valeur la matière extrêmement riche en informations sur l'histoire sociale et économique, sur l'histoire ecclésiastique et juridique, ainsi que sur les problèmes démographiques et prosopographiques du polyptyque de St-Rémi qui, jusqu'à présent, en raison d'une critique des sources insuffisante, ne fut utilisé qu'avec réticence, un nouvel examen des données d'histoire de la tradition et des critères internes est entrepris. A ce sujet on peut identifier, pour le IX^e siècle, trois différents polyptyques des églises de Reims:

1. Le premier polyptyque de St-Rémi (Chap. I-V et XIV-XXVIII de l'édition de Guérard). A sa partie principale (Chap. I-V et XIV-XXVI) achevée peu après 848, furent ajoutés jusqu'en 861 encore deux *Brevia* (XXVII et XXVIII).

2. Le polyptyque rédigé par St-Rémi des biens de l'*ecclesia in honore sanctorum Cosme et Damiani sacrata* datant du IX^e siècle (Chap. X, 5-9).

3. Un polyptyque de St-Timothée (Chap. VI-IX). Ce polyptyque qui selon toute apparence est antérieur au milieu du IX^e siècle, doit avoir été livré en 972, à l'occasion de la donation de l'église à St-Rémi, à la chancellerie du couvent.

La suite déconcertante des listes les plus diverses de l'histoire de la propriété du couvent, dans le Pol. Rem., s'explique dès lors comme suit: peu après 861, le premier polyptyque était terminé, de sorte que deux *Brevia* (XI et XII) rédigés encore au IX^e siècle, ne purent plus y être ajoutés. Entre 861 et 972, on enleva de ce recueil deux à trois *Brevia* et entre 972 et 1064, on glissa dans les vides survenus de la sorte, outre les deux *Brevia* mentionnés, les listes suivantes: 1. polyptyque et registre de la dîme de St-Timothée (VI-X,4), 2. les listes des biens qui, avant 972, avaient servi à l'*hospitalitas* du couvent (polyptyque SS. Cosme et Damiani, X,5-9, et le registre de la dîme de la porte de St-Rémi, X,10-14), ainsi que 3. le censier de l'abbaye, Chap. XIII, correspondant à l'état actuel à cette époque. Un censier plus récent des propriétés dans l'Empire (Chap. XXIX) fut ajouté plus tard sur des espaces libres.

L'heureuse circonstance que le bref de Courtisols (XVII) est accompagné d'une source parallèle, une charte relative à un acte judiciaire de l'année 848, permet de jeter un coup d'œil très différencié sur les conditions sociales et économiques d'une *villa* vers le milieu du IX^e siècle. Presque tous les participants à l'acte judiciaire peuvent être identifiés comme étant des paysans de Courtisols, même les *scabini* dont la situation sociale élevée est nette.

Dans une annexe on attire l'attention sur une source d'erreurs dans l'interprétation démographique de la source en question: le double enregistrement avant tout des hommes fait paraître trop élevé le nombre total des *homines s. Remigii* aussi bien que l'excédent d'hommes.

George BEECH

Biographie et étude de la société du XI^e siècle: l'évêque Pierre II de Poitiers, 1087-1115

Pierre II fut évêque de Poitiers (1087-1115) durant une des périodes les plus importantes de l'histoire de la ville et de la province du Poitou - l'époque de la réforme grégorienne, de la première croisade, des nouveaux ordres monastiques et des communautés de chanoines réguliers, et aussi de la nouvelle poésie lyrique de son contemporain, Guillaume le Troubadour, neuvième duc d'Aquitaine. Néanmoins l'absence de biographie moderne a laissé Pierre virtuellement inconnu même des historiens locaux et a empêché d'estimer son rôle dans ces divers mouvements.

Cette biographie (la première d'une série de biographies comparées de l'élite dirigeante du Poitou à cette époque) se fonde sur des sources narratives, des nécrologies, lettres, poèmes et par dessus tout, sur l'abondance relative des chartes qui ont survécu et qui furent publiées à la fois par l'évêque lui-même et par ses contemporains monastiques. Ces documents montrent clairement que Pierre II prit à sa charge une part plus active qu'aucun de ses prédécesseurs et qu'il chercha à l'asseoir sur une base plus ferme qu'elle ne l'avait été dans le passé, en la rendant moins dépendante de l'aristocratie locale, en accroissant son efficacité par un recours plus fréquent à des documents écrits et en agrandissant le champ de ses activités et de sa juridiction. Il fut un partisan engagé du mouvement de réforme papale et par sa détermination, son ferme caractère et sa capacité administrative il réalisa de substantiels progrès en contenant la simonie et en éliminant les églises privées et l'investiture des laïques. Ayant participé au Concile de Clermont, en 1095, il encouragea personnellement le mouvement de la croisade en accueillant trois importants conciles dans sa ville épiscopale. Il encouragea la diffusion des règles augustiniennes au Poitou et attira deux des prédicateurs-ermite itinérants les plus connus de l'époque, Giraud de Sales et Robert d'Arbrissel, dans son diocèse où ils fondèrent plusieurs monastères, dont le plus célèbre fut Fontevrault.

Pierre II fut largement connu des grands hommes d'église de son temps – papes, légats et évêques réformateurs – par de grands voyages, sa correspondance et sa présence à d'importants conciles, et sa mort de martyr en exil, où l'avait envoyé Guillaume le Troubadour, fut l'occasion d'hommages à sa mémoire de la part de plusieurs écrivains éminents en Angleterre et en France, tout comme elle contribua à la tradition populaire de sa sainteté personnelle. Le commencement du XII^e siècle marqua un tournant dans l'histoire de l'église poitevine et cela, pour une large part, doit être attribué à la direction exceptionnelle de l'évêque Pierre II.

Arié SERPER

L'administration royale de Paris au temps de Louis IX

De toutes les divisions administratives du royaume de France, celle qui intéressa le plus les rois capétiens fut la ville de Paris qui, au cours du XI^e siècle, devint véritablement la capitale. L'officier que le roi y établit prit le nom de « prévôt de Paris » ou, plus exactement, « garde de la prévôté de Paris ». Comme il n'avait point de bailli au-dessus de lui, ce prévôt avait l'avantage de n'avoir que le roi ou son Parlement pour supérieur. Cette situation ne s'applique toutefois qu'après le règne de Philippe Auguste.

L'existence du prévôt de Paris est attestée par des textes du XI^e siècle et par un acte du règne de Louis VI. Il a fallu très longtemps pour que le prévôt de Paris arrivât à la situation éminente et privilégiée, dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, où il rend la justice, il commande l'administration militaire de la ville, il perçoit les impôts, il supervise les corps des métiers et garde les privilèges de l'Université de Paris.

Quant à la représentation municipale de la capitale, qui date de la « réforme » de Louis IX, il faut en chercher la raison d'être dans l'essor économique de la bourgeoisie, qui finit de s'accomplir au XIII^e siècle et se trouve intimement liée à la défense des intérêts des marchands. C'est le prévôt des marchands qui assume la direction des affaires municipales et, avec ses échevins, l'on se réunit dans la maison de ville, appelée « Parloir aux Bourgeois ».

Dès le début du règne de Louis IX, l'administration royale de Paris devient plus régulière. Elle semble se dédoubler : le roi garde pour lui et délègue au prévôt royal la *haute justice*. En outre, le roi Louis IX confie au prévôt Etienne Boileau la tâche de rédiger les coutumes d'une centaine de métiers parisiens. Etienne Boileau n'a rien créé ni modifié aux institutions existantes. Ce qui, par contre, constitue son travail original, c'est le plan de la rédaction des statuts dans son célèbre *Livre des métiers*.

A l'époque de Louis IX, le prévôt de Paris exerçait donc son autorité dans la première ville du royaume. Chef des nobles, mais commandant surtout à une agglomération de bourgeois, il disposait d'une armée d'archers et d'arbalétriers, le « guet royal ». Supérieur à son rival, le prévôt des marchands, dont il revisait les sentences, il avait, en vertu de ses attributions de justice et de police, la haute main sur l'approvisionnement et le commerce de la capitale. Abrité en sa massive citadelle du Châtelet, le prévôt de Paris régnait sur la ville, en digne représentant du roi.

Denise ANGERS

La vicomté de Bayeux au bas Moyen âge. Esquisse d'histoire démographique (1389–1500)

L'évolution démographique de la Normandie peut être étudiée avec une certaine précision grâce aux rôles de monnaie, documents fiscaux nominatifs dont un nombre important est conservé dans les archives relatives à la Normandie. Comme, d'une part, le

monnéage était un impôt personnel et que, d'autre part, contribuables et exempts sont nommés sur chaque rôle, il y a des chances pour que la courbe d'évolution du nombre de contribuables au monnéage suive celle de la population en général et que nous disposions là d'un bon indice démographique.

Au cours du XV^e siècle, 107 paroisses de la vicomté de Bayeux, soit 47% du territoire, peuvent être analysées. C'est surtout à partir de 1434 que la documentation devient abondante. Du début du siècle à 1434, la régression de la basse Normandie, quoique nettement moins spectaculaire qu'en d'autres zones touchées par la guerre, est tout de même évidente. Ce déclin se poursuivit après 1434. La reprise qui s'amorça après le tournant de 1450 fut plus que timide et particulièrement faible entre 1460 et 1470. Les remous de la guerre de la Ligue du Bien public sont peut-être en cause, alors que la guerre de Bretagne ne fut peut-être pas sans effet sur les paroisses de la vicomté de Bayeux, comme semble l'indiquer la faiblesse persistante de la paroisse d'Isigny.

Les données comparées de la fin du XIV^e siècle et de la fin du XV^e siècle montrent une diminution de plus de 25% du nombre de contribuables. Il semble donc que l'évolution de la basse Normandie ne soit pas en tous points comparable à celle de la haute Normandie au cours du XV^e siècle. Beaucoup de points restent encore à élucider afin de mettre au clair les plans de convergence et de divergence de ces deux régions.

Willem FRIJHOFF

Surplus ou déficit? Hypothèses sur le nombre réel des étudiants en Allemagne à l'époque moderne (1576-1815)

Depuis la fin du XVII^e siècle la pensée des élites européennes a été hantée par l'existence supposée d'un excès d'étudiants dans les universités, qui aurait conduit à une saturation du marché de l'emploi intellectuel (d'où le terme l'*Überfüllungsthese*) entraînant le déclassement professionnel des anciens étudiants ou même le chômage avec ses conséquences pour la collectivité, obligée de secourir ces intellectuels parasites. Revigorée par l'essor des universités allemandes dans la seconde moitié du XIX^e siècle, cette thèse semblait trouver un renfort dans les recherches quantitatives sur la fréquentation des universités que publia Franz Eulenburg en 1904. Son étude proposa notamment une courbe cumulée du nombre annuel des immatriculations dans les différentes universités, qui apparut comme une mesure commode de la conjoncture universitaire.

La présente contribution se propose de réexaminer le problème sur de nouvelles bases. En expliquant sa courbe Eulenburg ne tint, en effet, pas compte de deux variables de toute première importance. Tout d'abord il faut noter que la courbe cumulée d'Eulenburg ne fournit que le nombre d'immatriculations et non pas celui des étudiants, puisque en raison de la mobilité interuniversitaire (la *peregrinatio academica*) un grand nombre d'étudiants se retrouvent dans plusieurs matricules. Mais la pérégrination elle-même n'était pas un phénomène constant: sa fréquence et son intensité ont varié au cours des siècles. A partir d'un dépouillement de plusieurs sources de type sériel, nous proposons donc une série de coefficients d'immatriculation. Ceux-ci fournissent pour chaque décennie le nombre moyen d'immatriculations par étudiants. En diminuant de ce coefficient les moyennes décennales calculables sur les chiffres d'Eulenburg, nous obtenons les nombres théoriques d'étudiants fournis au cours de chaque décennie.

En raison du déclin progressif de la pérégrination au cours du XVII^e siècle, le sommet de cette nouvelle courbe ne se trouve plus aux alentours de 1615, comme le voulait Eulenburg, mais seulement vers 1700. La saturation des universités en chiffres absolus serait donc intervenue un siècle plus tard qu'on ne le pense généralement, ce qui remet en cause le modèle explicatif proposé par Eulenburg et ses successeurs.

Il existe cependant une deuxième variable dont l'interprétation de la courbe doit

tenir compte, à savoir l'évolution démographique. Celle-ci reste très mal connue pour l'ensemble de l'Allemagne, mais une confrontation peut être tentée de quelques estimations récentes de la population allemande avec les effectifs étudiants que l'on trouve aux points correspondants de la courbe. Comparé à l'évolution démographique, le nombre d'étudiants paraît alors avoir diminué très fortement au XVIII^e siècle, après une augmentation spectaculaire à l'issue de la guerre de trente ans. L'hypothèse de la saturation du marché paraît plausible ici: les ravages de la guerre n'auraient guère touché les élites intellectuelles et urbaines, en surplus relatif après la guerre. Le développement contemporain des premières bureaucraties allemandes peut être rattaché à ce surplus. Le déclin du XVIII^e siècle doit, en revanche, être mis en relation avec une politique universitaire restrictive de la part des gouvernements des Etats allemands; avec un changement du statut social des universités; enfin avec une redistribution des filières de formation sur un nombre élargi d'institutions d'enseignement. En restreignant son recrutement à quelques couches bien précises, l'université se professionnalise en fonction des carrières visées par cette clientèle réduite.

Michel VOVELLE

La découverte de la Provence ou les primitifs de l'ethnographie provençale (1750-1850)

Le présent essai tente de poser les bases d'une approche d'ethnographie historique appliquée à la Provence – site privilégié sous ce rapport – particulièrement pour l'époque qui va de la fin du XVII^e siècle au milieu du XIX^e. C'est alors, en effet, qu'une série de sources imprimées se mettent en place (on a volontairement laissé de côté provisoirement les sources manuscrites telles que les visites pastorales): on a souhaité les aborder à partir de trois rubriques principales: récits de voyages, traités historiques, tableaux et dictionnaires statistiques.

Les récits de voyage changent de caractère au fil de la période, et se multiplient en particulier dans la seconde partie du XVIII^e siècle. Première étape sur le Grand Tour, qui mène français et étrangers vers l'Italie, la Provence commence alors à paraître «exotique»: d'un exotisme où les descriptions des moeurs et coutumes tiennent une place croissante à côté des antiquités et des galeries d'art. Le profil du voyageur s'est modifié: il est alors devenu économiste, statisticien, et sans le savoir «ethnologue», avant que le retour à un certain pittoresque superficiel ne ramène l'époque romantique à un autre style de récits de voyages.

La seconde rubrique à partir de laquelle s'est faite cette découverte est, de façon plus inattendue, le détour par l'histoire, qui fait redécouvrir aux auteurs locaux les traits originaux de leur petite patrie: un premier réveil provincialiste, avant celui du XIX^e siècle, qui ne s'investit pas uniquement dans l'exaltation des antiquités ou d'un Moyen Age déjà évoqué en style troubadour, mais qui conduit de l'histoire à l'«Histoire naturelle» au sens le plus large du terme, par un glissement significatif, où l'enquête ethnographique, avant la lettre trouve son compte.

Le front le plus important, et sans doute le plus attendu de cette découverte s'inscrit également, au cours du second XVIII^e siècle, dans la prolifération de ces «tableaux», «statistiques», «descriptions» et «dictionnaires», où les élites locales ont commencé à entasser le trésor des connaissances dont les folkloristes du siècle suivant feront leur miel.

Un ensemble se dessine ainsi, de sources apparemment divergentes, mais qui se répondent en écho, en même temps qu'un cheminement se dessine, qui met en valeur l'importance du tournant du demi-siècle 1770-1825 dans cette préhistoire du regard ethnographique.

Michael WERNER

Frères d'armes ou frères ennemis? Heine et Boerne à Paris (1830-1840)

Depuis les écrits polémiques que les deux écrivains se sont consacrés mutuellement, l'histoire littéraire considère Heine et Boerne comme deux antipodes qui se distinguent fondamentalement, à la fois sur le plan des idées, et sur celui de leur appartenance politique et de leur personnalité. L'objectif de cette contribution est de démontrer qu'au-delà de positions théoriques et pratiques différentes, les deux écrivains possèdent une identité commune par rapport à laquelle ils essaient de se définir. Pour établir cette identité, nous faisons état d'un jeu complexe de projections, de refoulements, et d'effacements pris dans un mélange d'étapes chronologiques différentes, enfin d'une communauté de vue sur un certain nombre de problèmes importants. Considérées sous cet angle, une partie des divergences personnelles et politiques apparaissent plutôt comme les deux faces d'une même problématique que comme des oppositions réelles.

Rolf ENGELSING

L'influence première de Henri Heine sur la société

L'histoire de l'influence moderne de la littérature sur une société bourgeoise commence en Allemagne, à la fin du XVIII^e siècle, avec l'influence du roman, et de façon exemplaire avec «Les souffrances du jeune Werther» de Goethe. Cette influence se poursuit dans le classicisme. Aussi est-ce le premier aspect de cet article, que de préciser comment l'influence de Heine se rattache à cela et comment elle s'en détache.

Le deuxième aspect c'est d'esquisser l'état de la société et du public littéraire de son temps, avant et après la Révolution de Juillet, et le troisième de mettre le caractère particulier de l'œuvre de Heine en relation avec cela et de suivre son influence par delà la situation sociale et politique première, dans les nouvelles situations socio-historiques. Ce faisant il apparaît en même temps que Heine exerça son influence moins par l'ensemble de son œuvre que par certaines réalisations originales, et que le choix caractéristique dans son œuvre ayant une influence, toucha un public tout aussi caractéristique de partisans que d'adversaires, et nullement le public en général. A vrai dire, ni le roman du XVIII^e siècle, ni le classicisme avaient pu le créer en Allemagne. Mais la façon dont Heine s'est détaché de la tradition classique lui valut au sein de la société allemande, un public encore plus étroitement et plus fermement défini. En revanche il trouva plus tard un public d'autant plus large à l'étranger, dès qu'il commença à y être connu, qu'il s'agisse de lecteurs de la société anglaise ou russe qui se tournaient vers lui.

Peter GRUPP

La Deutsche Kolonialgesellschaft dans la Crise d'Agadir en 1911

Quel rôle a joué la *Deutsche Kolonialgesellschaft* (DKG), le principal groupe de pression allemand sur le plan de la politique coloniale, au cours de la crise d'Agadir, le dernier événement important du partage impérialiste avant la Première Guerre mondiale? L'examen des protocoles détaillés des réunions du comité directeur de la société en 1911, complétés par les archives de l'*Auswärtiges Amt* permet de répondre à la question.

On peut montrer que la *DKG* n'a pu jouer aucun rôle actif, n'a jamais pu influencer le cours des événements, ce que, l'ailleurs, elle n'a même pas réellement essayé, car elle est restée toujours très prudente et réservée, et les quelques actions de propagande qu'elle a décidées de mener au bout de longues et laborieuses discussions sont restées sans vigueur et sans résultats. La raison de l'attitude discrète de la société est à chercher dans sa structure peu homogène, qui l'a empêchée de prendre clairement position pendant la crise. Partisans des Pangermanistes et des frères Mannesmann qui désiraient une implantation allemande au Maroc, comme le député nationallibéral Arning, s'opposaient aux adeptes d'une expansion allemande en Afrique noire qui préconisaient le renoncement aux droits marocains en faveur de compensations territoriales au Congo français, comme E. Vohsen, et aux représentants de sociétés coloniales qui pensaient tout d'abord à défendre leurs intérêts d'affaires, notamment au Togo, comme F. Hupfeld. Le président de la *DKG*, l'énergique et influent duc Johann Albrecht zu Mecklenburg, ne put maintenir l'unité de l'organisation que par la poursuite d'une ligne moyenne et pragmatique qui interdisait tout engagement à fond sur une position particulière et précise. Le seul point commun restait ainsi le refus catégorique de renoncer à des territoires devenus allemands dans le passé comme le Togo.

En outre la *DKG* ne disposait plus des relations étroites qu'elle avait su maintenir avec l'*Auswärtiges Amt* à la fin du siècle précédent; Kiderlen-Wächter préférait maintenant la coopération avec l'*Alldeutscher Verband* et plus encore avec le groupe d'entreprises du banquier hambourgeois Max Warburg.

La *DKG* qui avait été l'expression adéquate de l'impérialisme bismarckien marqué surtout par le commerce colonial du type traditionnel, n'avait pas pu s'adapter à la deuxième phase de l'impérialisme allemand, la *Weltpolitik* de l'époque de Guillaume II, dominée par un nationalisme plus agressif et par l'engagement plus intensif du capital bancaire et de l'industrie lourde, qui a trouvé son expression plutôt dans la Ligue Pangermaniste.

Gerd KRUMEICH

Entre bloc républicain et bloc prolétarien: les socialistes français avant la Première Guerre mondiale

Confrontant les thèses courantes concernant le « Bloc » radicalo-socialiste avant la Première Guerre mondiale avec les thèses – moins courantes – sur le « Bloc prolétarien » l'auteur se propose d'étudier la politique du parti socialiste dans les deux années qui ont précédé la guerre de 1914 et qui étaient remplies d'une lutte acharnée pour ou contre la prolongation du service militaire actif à trois années (la fameuse Loi de Trois Ans de 1913). Car s'il y avait vraiment un affrontement des deux « Blocs » antagonistes – « L'Ordre établi » et « le Mouvement » selon F. Goguel – comment a-t-on pu en arriver à l'Union Sacrée? Or, l'étude de la lutte du parti socialiste (SFIO) contre la politique d'armement révèle que même dans les rangs de la SFIO il n'y avait pas une conception homogène et universellement partagée quant à cette lutte. La correspondance de J. Guesde ainsi qu'une analyse serrée des congrès SFIO en 1913 et 1914 font voir que le courant « jaouessiste » et « blocard » au sein du parti se trouvait continuellement aux prises avec la tendance « guesdiste », comme cela avait été le cas les années précédentes. Contre la tendance jaouessiste de rétablir un « Bloc » – informel et sans participation ministérielle, bien entendu! – avec les radicaux contre la « réaction militariste », les guesdistes voulaient en arriver à un « Bloc prolétarien » puisqu'ils concevaient la crise d'armement comme expression de la tendance de domination capitaliste et par conséquent ils se proposaient d'exploiter le mécontentement latent de la population avec la prolongation du service actif à des fins de « propagande socialiste ». Pour éviter une véritable scission au sein de la SFIO – il y avait des plans manifestes de « faire

renaître le POF des cendres de l'Unité» — Jaurès et ses amis étaient forcés de ne pas s'engager à fond pour le «Bloc de gauche», c'est-à-dire l'entente avec les radicaux. C'est pour cette raison — et à cause de la résistance des fédérations départementales du Parti — que l'accord radicalo-socialiste pour les ballottages des élections législatives de 1914 n'a pas été aussi complet que bon nombre d'historiens ont voulu penser. Le bloc radicalo-socialiste n'était pas viable et il ne pouvait pas non plus être question d'établir un «bloc prolétarien» comme le rêvaient les guesdistes. Le développement anti-politique de la Confédération Générale du Travail dont la mutation révisionniste s'achevait justement à cause de l'échec des tendances antimilitaristes et révolutionnaires en 1913, a rendu illusoire une telle tentative.

Donc, en Juillet 1914, il n'y avait ni un «Bloc de gauche» ni un «Bloc prolétarien» qui aurait pu se dresser pour sauver la paix. La thèse d'Arno Mayer et d'autres historiens selon laquelle les milieux dirigeants français se seraient jetés dans l'aventure de la guerre pour empêcher à l'aide d'une diversion l'assaut du bloc antimilitariste et réformateur, se trouve par là mal fondée.

Christoph STAMM

La Grande-Bretagne et les sanctions de mars 1921 contre l'Allemagne

Le 7 mars 1921, le conseil suprême des alliés, à cause de l'attitude allemande dans les négociations sur les réparations, décida les sanctions suivantes contre le Reich: 1) le prélèvement d'une contribution de 50% sur l'entrée de marchandises allemandes dans les pays alliés, 2) l'établissement d'une ligne douanière sur le Rhin entre la zone occupée et la zone non occupée, 3) l'occupation de Duisbourg, Dusseldorf et Ruhrort. Le gouvernement britannique approuva ces mesures, même si ce fut en hésitant. Celui-ci se croyait obligé de collaborer avec la France et craignait que, devant une réaction trop faible des alliés devant la tactique allemande de négociations, Poincaré ne remplace Briand en France. Il espérait en outre que l'Allemagne, devant la menace de sanctions, céderait et qu'ainsi il ne serait pas nécessaire d'appliquer effectivement les sanctions.

Seule la taxe à l'importation (réglée en Grande-Bretagne par le *German Reparation (Recovery) Act*) avait trouvé du côté britannique des avocats de marque, notamment Lloyd George en personne. Ces milieux attendaient de la taxe à l'importation, soit de l'argent de réparations en monnaie britannique, donc sans problème de transfert, soit un effet de droit protecteur en faveur de l'économie britannique alors grevée par environ 15% de chômeurs. Les adversaires de la taxe (avant tout la City, le Labour Party et les libéraux indépendants) voyaient en elle l'introduction d'une taxe productive par la porte de derrière, ce qui aggraverait la crise économique qu'à leur avis on ne pouvait éliminer que par le libre-échange, et diminuerait la capacité allemande dans le domaine des réparations.

L'occupation de Duisbourg, Dusseldorf et Ruhrort fut discutée à cause de la charge supplémentaire que l'on devait en attendre pour le budget militaire en face de la gêne financière générale britannique. De toute façon l'armée britannique du Rhin ne pouvait participer qu'avec de faibles forces à l'occupation, car elle devait fournir des troupes pour assurer la sécurité du territoire plébiscitaire de Haute-Silésie. Mais l'armée britannique, à cause d'une participation trop faible, ne pouvait pas non plus exercer une influence politique sur la mise en application de l'occupation.

Quelque chose de similaire se produisit en rapport avec la ligne douanière du Rhin. Les représentants britanniques en Rhénanie mirent en garde contre les avantages commerciaux que la France et la Belgique pourraient obtenir et voyaient dans la ligne douanière un instrument pour l'annexion de la Rhénanie par la France. La position britannique fut considérablement affaiblie par le fait qu'il n'y avait pas assez de soldats britanniques disponibles dans la zone britannique pour surveiller la ligne, et que, d'autre part, on ne voulait voir aucune troupe française dans le secteur britannique. Par

suite de la grave situation de grève en Grande-Bretagne fin mars/début avril 1921, le gouvernement britannique retira des troupes non seulement du Rhin, mais aussi de la Haute-Silésie. Le recrutement proposé d'une police spéciale de 150 hommes échoua devant des difficultés budgétaires.

Après l'acceptation par l'Allemagne de l'ultimatum allié du 5 mai 1921, le gouvernement britannique s'employa aussitôt à supprimer la ligne douanière et à mettre un terme à l'occupation des trois villes, mais il maintint la taxe d'importation, même si ce fut sous une forme très relâchée. Dans l'épisode des sanctions du printemps de 1921, on reconnaît déjà un certain nombre des éléments qui ont déterminé la politique britannique à l'égard de l'Allemagne et de l'Europe dans la politique de l'*appeasement* des années trente: puissance militaire limitée pour des raisons économiques et financières, dépendance à l'égard du partenaire français, aversion contre un engagement militaire sur le continent, égards pour les considérations de politique commerciale et pour les tensions sociales à l'intérieur.

Jürgen HEIDEKING

La conférence des ambassadeurs des grandes puissances alliées et le retour du Kronprinz allemand en 1923

Cette étude constitue une contribution à la compréhension du tournant historique qui a conduit de la politique de «l'exécution à la lettre des traités», qui est liée au nom de Poincaré, à la politique de négociations du plan Dawes et de l'ère de Locarno. Une importante césure dans ce processus de ré-orientation a été marquée par la crise qui suivit le retour du Kronprinz allemand Wilhelm de son exil aux Pays-Bas, le 10 novembre 1923, et qui devint une rude épreuve pour l'entente cordiale et pour la coalition des vainqueurs de 1918. A la conférence permanente des ambassadeurs des grandes puissances alliées à Paris, le gouvernement français demanda, le 12 novembre, que le gouvernement du Reich de Stresemann soit sommé de livrer le Kronprinz qui figurait sur la «liste des criminels de guerre» de 1920, ou au moins de le bannir, ainsi que de mettre fin à sa résistance contre l'exercice du contrôle militaire allié conformément au traité de Versailles. Si le gouvernement allemand ne donnait pas suite immédiatement à cette demande, d'autres sanctions territoriales seraient à prescrire contre l'Allemagne, par exemple l'occupation commune du port de Hambourg. Pour le cas regardé comme vraisemblable, où la Grande-Bretagne ne s'associerait pas à des mesures de cette nature, Poincaré envisageait conjointement avec le maréchal Foch et le ministre de la guerre Maginot, l'occupation du district urbain industriel d'Elberfeld-Barmen afin d'assurer la sécurité stratégique de l'occupation franco-belge de la Ruhr. Le président du conseil des ministres français envisageait de renforcer cette action militaire limitée par une déclaration de Paris et de Bruxelles disant qu'ils maintiendraient l'occupation de la Ruhr jusqu'à ce que la sécurité des deux pays soit assurée contre une agression allemande. L'intention de Poincaré était probablement de détourner l'opinion mondiale de l'initiative de réparations des puissances anglo-saxonnes qui avait échoué peu auparavant par suite de l'attitude de la France, de séparer la question des réparations de celle de la Ruhr et d'accélérer l'accession à l'indépendance de la Rhénanie occupée qui était poursuivie depuis assez longtemps et était activement favorisée par le soutien des forces séparatistes.

Les Anglais s'opposèrent résolument et dès le début, au projet français. Ils craignaient, comme conséquence de la pression française accrue, la ruine de l'unité du Reich, la progression de forces anti-démocratiques et un effondrement économique de l'Allemagne qui précipiterait toute l'Europe centrale dans le chaos. Des mobiles de politique intérieure eurent également leur importance. Dans la lutte électorale qui venait tout juste de s'ouvrir pour la chambre des communes, les conservateurs au pouvoir, parce qu'ils toléraient l'occupation de la Ruhr dénoncée comme «une capitulation de-

vant le militarisme français», se voyaient exposés aux attaques violentes et efficaces de l'opposition du Labour Party et des Libéraux. Sur injonction du ministre des affaires étrangères Lord Curzon, Lord Crewe, à la conférence des ambassadeurs des 15 et 19 novembre, refusa pour cette raison de façon catégorique la menace tout comme l'exécution de sanctions communes. Tout en mentionnant les suites funestes de l'occupation de la Ruhr, il mit en garde les Français contre une action séparée qui mettrait en danger les fondements de l'alliance et forcerait le gouvernement de Londres de rappeler ses délégués à la conférence des ambassadeurs et à d'autres institutions interalliées.

Jusqu'au 19 novembre, les Anglais parvinrent à mettre de leur côté les Italiens et les Belges qui avaient tout d'abord partagé le point de vue juridique français et ressenti de la compréhension pour les demandes de Poincaré. Mussolini fit siennes les prévisions pessimistes britanniques et ne manifesta aucun intérêt pour un gain de puissance économique et politique de la France au détriment de l'Allemagne. Il ne tenait pas non plus à causer au gouvernement de Lord Baldwin des difficultés supplémentaires qui ne feraient qu'améliorer les chances électorales du parti travailliste aux vues antifascistes sous la direction de MacDonald. Quant aux Belges, ils voyaient le danger de perdre totalement, à la suite d'une rupture avec Londres, leur marge de toute façon modeste d'action politique et de tomber à l'état de satellite de la France. Le désir de Poincaré de donner à l'occupation de la Ruhr justifiée jusque là de façon purement économique, un caractère de garantie politique comportait aussi des causes de conflagration sur le plan de la politique intérieure et menaçait l'existence du gouvernement de coalition Theunis. Poincaré s'accrocha jusqu'au bout à l'idée que la France, au besoin, devrait agir seule. La majorité du conseil des ministres français menée par le président de la république Millerand ne voulut cependant pas accepter de risque sérieux pour l'Entente cordiale. A Paris aussi, la possibilité d'une victoire électorale de l'opposition britannique faisait peur, d'autant plus que l'Angleterre, comme pays créancier, disposait de moyens de pression financiers efficaces en face d'une France préoccupée par des soucis de monnaie. Le 19 novembre le conseil des ministres vota un compromis qui avait été élaboré entre temps par la délégation de la conférence des ambassadeurs, sans la participation de Poincaré. Ce compromis renonçait, dans l'esprit de Londres, à une demande d'extradition ou de bannissement, de même qu'à la demande d'une reprise immédiate et illimitée du contrôle militaire, et il contenait seulement une vague allusion à de futures sanctions possibles qui devait permettre aux Français de sauver la face. Poincaré avait subi là une première défaite grave qui du même coup décida du sort de la politique de sanctions défendue par lui. A peu près vers le même moment un accord au sein de la commission de réparations ouvrait la voie à de nouvelles négociations interalliées sur les réparations, et par là au plan Dawes et finalement aux traités de Locarno.

Le véritable profiteur de cette épreuve de force franco-anglaise ne fut pas Curzon dont le parti fut battu aux élections parlementaires au début de décembre, mais Stresemann qui occupa jusque fin novembre le poste de chancelier du Reich et ensuite les fonctions de ministre des affaires étrangères dans un cabinet Marx. Le veto anglais contre de nouvelles sanctions créa du côté allemand une pause urgente et nécessaire et permit à Stresemann de rétablir l'autorité du pouvoir central de Berlin et de maintenir l'unité du Reich allemand menacé dans son existence par les réparations et une hyper-inflation.

Rainer RIEMENSCHNEIDER

L'enseignement de l'histoire, en Allemagne, sous le »III^e Reich«

Pour imposer son idéologie, le régime national-socialiste a attaché une importance constante à l'enseignement scolaire et l'histoire a bénéficié d'une attention privilégiée. A preuve les nombreuses déclarations officielles et les circulaires ministérielles dont

nous sommes assez bien informés. Mais dès qu'on quitte le domaine normatif des intentions, les questions l'emportent sur les certitudes. La recherche sur les modalités de transmission du savoir historique est à faire.

Dans le processus de cette transmission, les manuels scolaires occupent la fonction importante, quoique non exclusive, de relais. Curieusement, la recherche historiographique sur les manuels scolaires, par ailleurs si active, a négligé les manuels de l'époque national-socialiste. Il semble pourtant que ce soit eux qui, les premiers, aient résumé d'une manière cohérente ce qu'on pourrait appeler la doctrine historique officielle du régime.

La présente étude se propose de dégager la structure globale du contenu de cette doctrine qui se réduit à quelques éléments simples mais efficaces quant à leur puissance émotive et persuasive. Une confrontation de ces éléments avec les maximes qu'Hitler avait lui-même formulées dans «*Mein Kampf*» montre à l'évidence une concordance parfaite. Ainsi peut-on dire sans exagération que les manuels scolaires d'histoire constituaient la vulgate du Livre, destinés à répandre la Parole conforme.

Encore convient-il de s'interroger sur l'impact formateur de ces manuels. Nous touchons là à un problème constant de méthodologie d'une recherche qui s'efforce de dépasser l'objet tangible des manuels scolaires pour cerner celui, plus amples et plus diffus, de l'enseignement et de ses possibilités.

Ralph W. MATHISEN

Résistance et réconciliation: Majorien et l'aristocratie gauloise après la chute d'Avitus
(Prosopographica II)

Lorsqu'il monta sur le trône d'Occident en 457, Majorien, qui avait servi d'instrument à la déposition et peut-être à la mort de l'empereur gaulois Eparchius Avitus, eut à faire face à une sérieuse résistance en Gaule. Une conspiration pour s'emparer du trône, dans laquelle était impliqué l'aristocrate gaulois Marcellus, s'était développée à Narbonne, le *vir spectabilis* Paeonius, qui avait été probablement *vicarius septem provinciarum* d'Avitus, s'était emparé de la préfecture d'Arles, et Lyon était en révolte ouverte. De plus les Wisigoths et les Burgondes avaient rejeté leur statut de fédérés et poursuivaient activement leurs propres intérêts expansionnistes.

Au début de 458, après avoir pris les pleins pouvoirs en Italie, Majorien s'engagea dans la réconciliation avec la Gaule, laquelle comportait quelques changements dans l'administration et peut-être quelques réformes fiscales. Paeonius fut remplacé par Magnus de Narbonne qui avait été *magister officiorum* d'Avitus et qui avait des liens de famille avec l'aristocratie italienne. Paeonius fut autorisé à tenir le rang d'*inlustris*. Agrippinus, le *comes Augustodunensis* qui semble avoir été nommé tard pendant le règne d'Avitus *magister militum per Gallias*, fut remplacé par Aegidius, un ancien camarade d'armée de Majorien qui avait une grande influence parmi les Francs en qui le nouvel empereur voyait un contre-poids vis à vis des Wisigoths et des Burgondes.

Après qu'Aegidius eut fait cesser l'opposition de Lyon et des Burgondes, probablement entre le milieu et la fin de l'été 458, plusieurs aristocrates gaulois, initialement hostiles à Majorien, furent pardonnés, y compris Agrippinus qui fut confirmé dans son rang d'*inlustris* et autorisé à conserver la charge de *comes*, et Sidonius auquel le titre de *comes* a pu être donné à ce moment-là. L'abbé Lupicinus de St-Claude peut également avoir été impliqué dans des activités anti-impériales et fut pardonné de même.

Du milieu à la fin de 458, d'autres aristocrates ayant de la parenté à la fois en Gaule et en Italie furent nommés à de hautes fonctions, y compris Camillus, neveu de Magnus, nommé à d'illustres fonctions, et Ennodius probablement un autre parent de Magnus, nommé au poste de *comes rei privatae*. Flavius Rusticus Helpidius Domnulus, qui avait été membre du consistoire d'Avitus et qui avait des attaches avec Lyon et les monastères du Jura, fut fait *quaestor sacri palatii* de Majorien et avec Aegidius

put aider à la réconciliation de ses cousins aristocratiques de la Lugdunensis Prima avec le nouveau régime.

Majorien fit preuve d'une remarquable sagacité dans son règlement initial du problème de la Gaule. Dans ses nominations officielles il parvint à réconcilier l'aristocratie gauloise sans offenser l'italienne, en se servant des aristocrates qui étaient apparentés à toutes les deux. Son étroite compréhension des liens entre les aristocrates gaulois lui permit, par la clémence et des nominations judicieuses, de faire accepter, dans un temps très court, son autorité aux sénateurs dont lui-même avait eu la responsabilité de détrôner le candidat impérial un peu plus d'une année auparavant. Quelques soient les raisons d'un échec éventuel de Majorien, il ne saurait être attribué à une manque de prévoyance, d'intelligence et d'organisation.